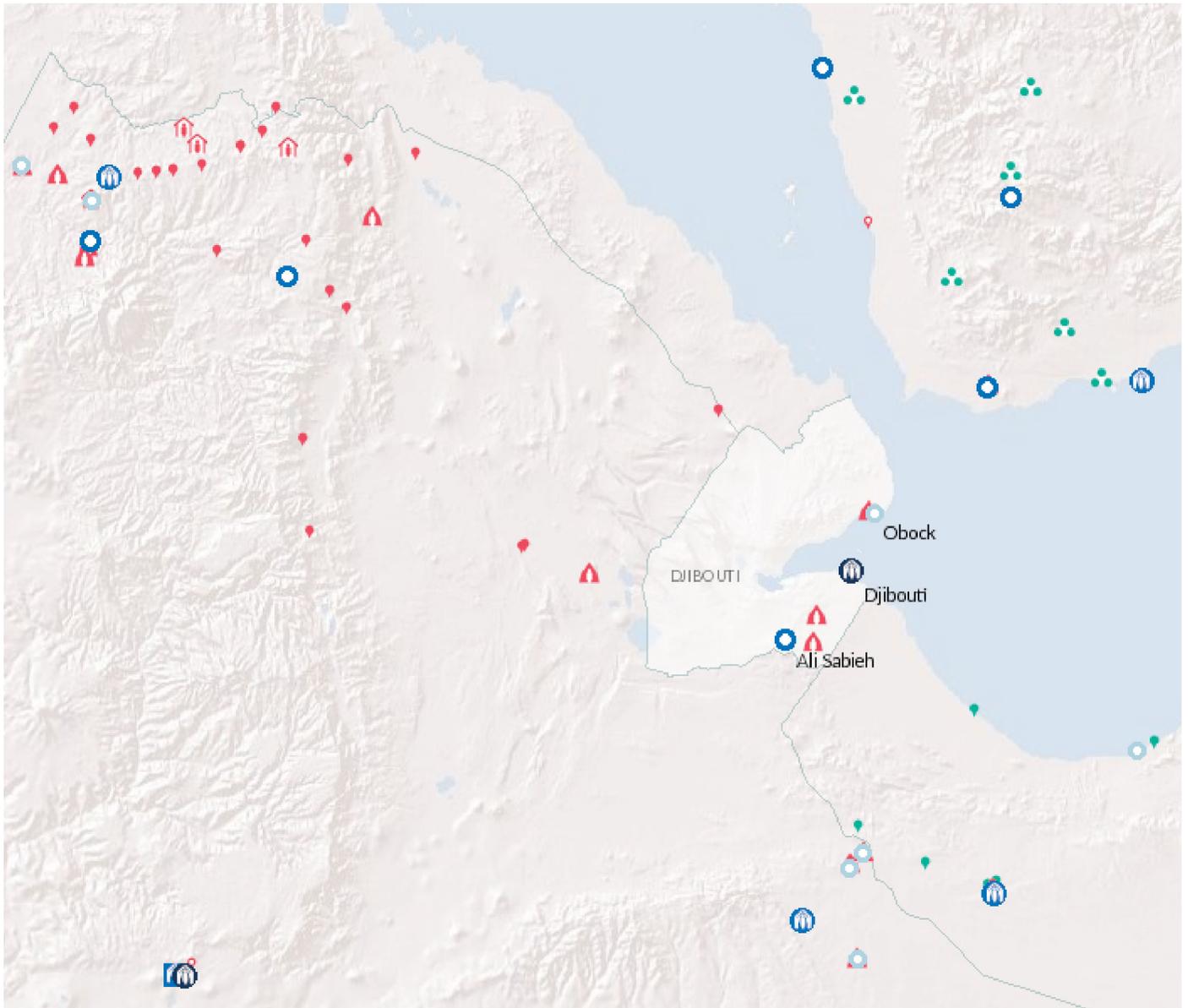


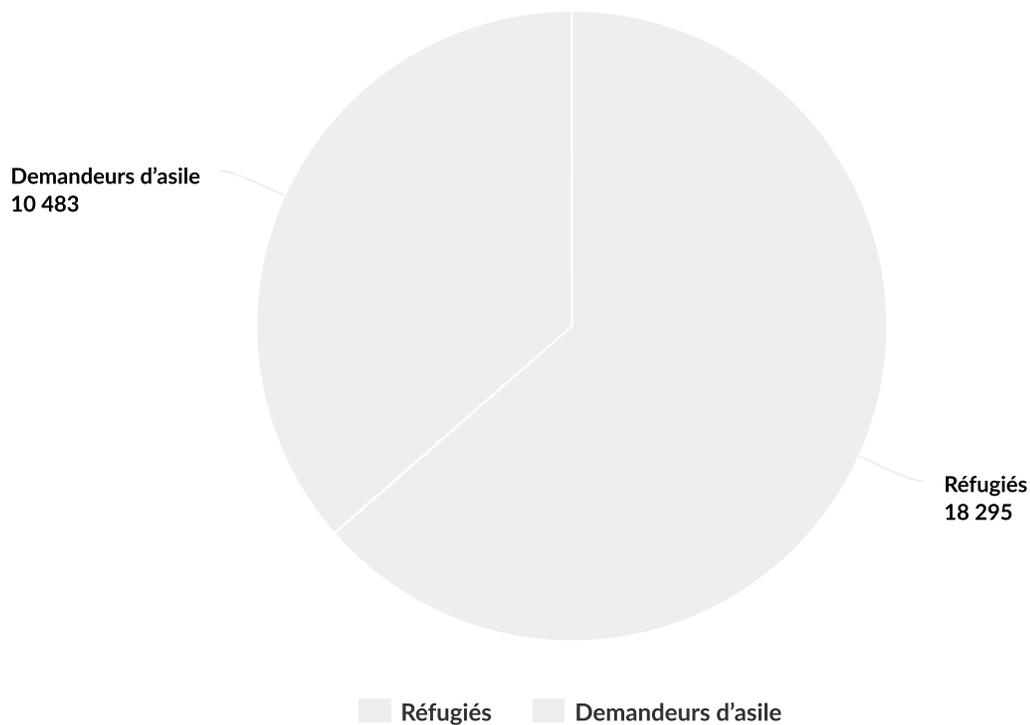
## Opération: Djibouti



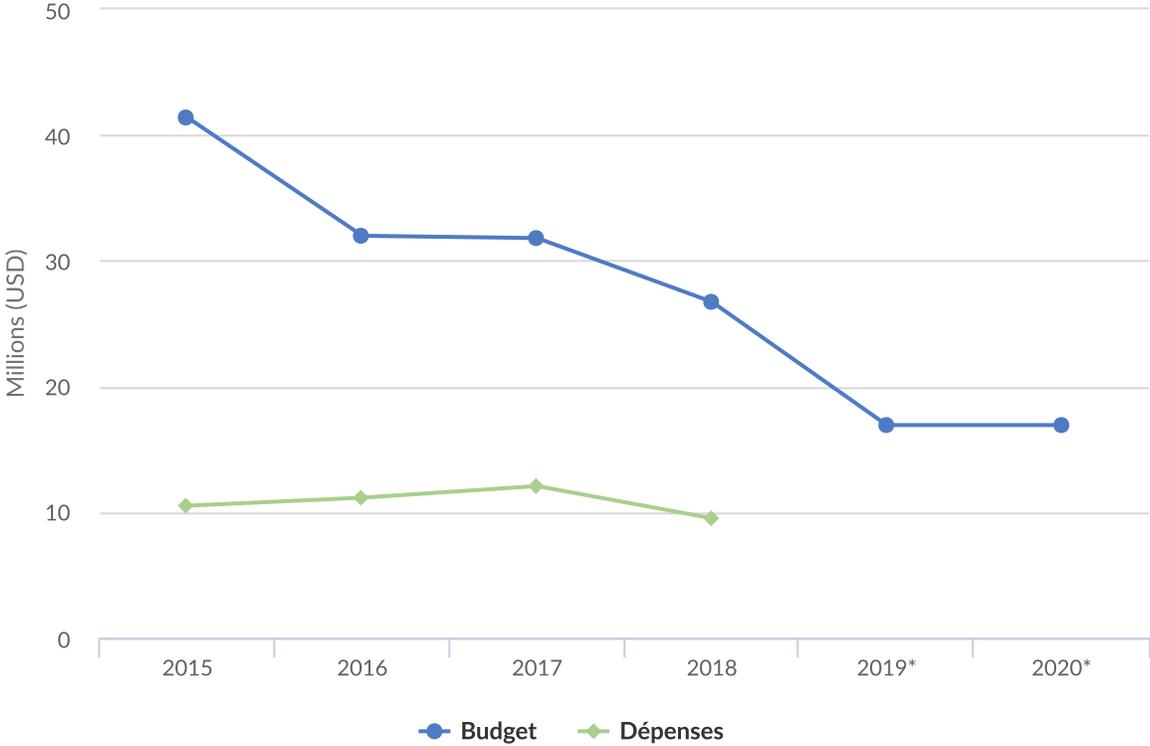
## Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 7% EN 2018

2018	28,778
2017	27,004
2016	25,862



# Budgets et Dépenses - Djibouti



### Chiffres clés

- 100% des nouveau-nés sont enregistrés et reçoivent un certificat de naissance dans le cadre de la procédure ordinaire d'enregistrement des naissances
- 95% des enfants d'âge scolaire relevant de la compétence du HCR à Djibouti ont accès au système éducatif national
- 85% des personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient des services publics ou nationaux de soins de santé primaires
- 80% des personnes relevant de la compétence du HCR qui souhaitent regagner leur pays d'origine sont aidées à le faire
- 80% des ménages réfugiés somaliens et 100% des ménages yéménites ont accès à une source d'énergie durable
- 400 personnes relevant de la compétence du HCR reçoivent des kits ou des moyens de production pour l'agriculture, l'élevage ou la pêche alors que 400 autres sont inscrites à des formations certifiées dans des institutions nationales officielles

### Environnement opérationnel

La promulgation de la loi nationale sur les réfugiés à Djibouti en janvier 2017 garantit un environnement de protection favorable pour les réfugiés et leur permet de jouir de droits fondamentaux, notamment l'accès aux services sociaux et l'autosuffisance. La nouvelle législation prépare la voie vers l'intégration socio-économique des réfugiés.

Depuis septembre 2017, les personnes relevant de la compétence du HCR sont incluses dans le système éducatif national. En janvier 2018, le HCR et le Ministère de la santé ont convenu d'intégrer les réfugiés dans le système national de santé. Pour faciliter cette opération, en janvier 2019, le HCR a signé un accord avec le Ministère des affaires sociales en vue d'inclure les réfugiés dans le système de protection sociale (qui comprend le régime public d'assurance maladie), après un profilage des réfugiés au niveau individuel et des ménages. Cette opération était en cours en septembre 2019.

En 2020, le HCR à Djibouti prévoit de resserrer ses relations avec des acteurs clés, en donnant la priorité aux partenariats pour résoudre les problèmes immédiats et atteindre les objectifs à long terme de la réponse en faveur des réfugiés. Il continuera de collaborer activement avec les autorités publiques, les donateurs, les agences des Nations Unies, les organismes du secteur privé et les ONG pour réaliser les objectifs communs, conformément à l'approche du cadre d'action global pour les réfugiés et aux priorités du développement.

Le HCR participera à toutes les réunions et opérations de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies, en ciblant la coopération et la collaboration des institutions pour aider les réfugiés. Il renforcera ses partenariats avec les agences des Nations Unies pour garantir l'accès des réfugiés à l'éducation, à la santé et à la nutrition, ainsi qu'aux services d'alimentation en eau et d'assainissement. En 2019, il a signé un accord tripartite longtems attendu avec le PAM et le Ministère des affaires sociales pour étendre la couverture de l'assurance maladie aux réfugiés.

### Priorités principales

En 2020, le HCR :

- renforcera la procédure de détermination du statut de réfugié à Djibouti, en coordination avec le Gouvernement, après l'adoption de la loi nationale sur les réfugiés en décembre 2017 ;

- veillera à ce que l'accès des réfugiés aux services sociaux, comme les soins de santé, l'éducation et les possibilités d'emploi, s'effectue sur un pied d'égalité avec les nationaux ;
  - consolidera l'intégration socio-économique des réfugiés à Djibouti, du fait de la reconnaissance de leurs droits à l'autosuffisance ;
  - donnera la priorité aux programmes qui stimulent la protection juridique, l'éducation, la santé et l'autosuffisance des personnes relevant de sa compétence.
-